



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales BCEP 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>N° NOR AGRS1522515C</p>	<p>Note de service</p> <p>SG/SRH/SDDPRS/2015-821</p> <p>29/09/2015</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2016

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Concours et examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs (dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal).

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - DREAL
Administration centrale
Etablissements d'enseignement agricole
Etablissements publics
MEDDE
Pour information : GCAAER - IGAPS - Syndicats

Résumé : Deux concours externes, deux concours internes et un examen professionnel sont organisés en 2015/2016 pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal) au titre de la session 2016.

Suivi du grade technicien par : Monique BOUET et Patricia GOUJON
monique.bouet@agriculture.gouv.fr
patricia.goujon@agriculture.gouv.fr
Tél : 01.49.55.47.91 et 01.49.55.42.13

Suivi du grade principal par :Jean-Louis CLAUDE et Françoise DAVAUX
jean-louis.claude@agriculture.gouv.fr
francoise.davaux@agriculture.gouv.fr
Tél : 01.49.55.48.89 et 01.49.55.58.41
Bureau de la formation continue et du développement des compétences
Suivi par : Nathalie JOUANNET
nathalie.jouannet@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01.49.55.58.23

Date d'ouverture des pré inscriptions télématiques : 1er octobre 2015
Date limite de pré inscriptions télématiques : 29 octobre 2015
Date limite de retour des confirmations d'inscription :10 novembre 2015
Date limite des inscriptions à la préparation proposée aux candidats par Eduter-CNPR :30 octobre 2015

Textes de référence :

Décret n°2011-489 du 4 mai 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

Deux arrêtés du 4 juillet 2012, modifiés, fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien) ;

Arrêté du 4 juillet 2012, modifié, fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien) ;

Deux arrêtés du 11 septembre 2012, modifiés, fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien principal).

I - VOIES DE RECRUTEMENT

1.1 – Recrutement dans le grade de technicien

Un concours externe, un concours interne et un examen professionnel sont ouverts au titre de l'année 2016 pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture pour les spécialités suivantes :

Vétérinaire et alimentaire	Techniques et économie agricoles	Forêt et territoires ruraux
Concours externe	Concours externe	-
Concours interne	Concours interne	-
Examen professionnel	Examen professionnel	Examen professionnel

1.2 – Recrutement dans le grade de technicien principal

Un concours externe et un concours interne sont ouverts au titre de l'année 2016 pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, pour les spécialités suivantes :

Vétérinaire et alimentaire	Techniques et économie agricoles	Forêt et territoires ruraux
Concours externe	Concours externe	Concours externe
Concours interne	Concours interne	Concours interne

1.3 – Nombre de places

Le nombre de places offertes à ces concours et à cet examen professionnel sera fixé ultérieurement.

II - CALENDRIER

Pour l'ensemble de ces recrutements :

Période de pré-inscription :

du 1er octobre au 29 octobre 2015 inclus sur le site Internet www.concours.agriculture.gouv.fr

Date limite de dépôt des confirmations d'inscription et dossiers de candidature :

10 novembre 2015 dernier délai (le cachet de la Poste faisant foi).

Date des épreuves écrites d'admissibilité : **11 février 2016** dans les centres permanents d'examen et de concours (CEPEC) suivants :

AJACCIO – AMIENS – BORDEAUX – CACHAN - DIJON - LYON - MONTPELLIER - RENNES - TOULOUSE.

Des centres seront également ouverts dans les départements et collectivités d'outre-mer en fonction des candidatures exprimées.

Voir coordonnées des CEPEC en annexe1.

Les horaires des épreuves écrites n'étant fixés que lorsque toutes les candidatures seront enregistrées, les candidats en seront informés lors de la réception de leur convocation à ces épreuves.

Pour les candidats admissibles, la date limite de dépôt des dossiers de présentation (pour les concours externes), de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) (pour les concours internes

et examen professionnel) est fixée au **21 avril 2016 dernier délai (le cachet de la Poste faisant foi)**.

Ces dossiers peuvent être téléchargés sur le site dans l'espace de téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/dossiers-et-fiches-a-telecharger-fiche-descriptive-ou-individuelle-dinformation-dossier-de-presentation-et-de-reconnaissance-des-acquis-dexperience-professionnelle/>

Aucune dérogation ne sera accordée aux dates précitées

Les épreuves orales d'admission auront lieu à **PARIS à partir du 30 mai 2016**.

III - DOSSIER DE CANDIDATURE

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les épreuves écrites des concours dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal auront lieu le même jour. Ils ne pourront donc participer qu'à un seul recrutement.

Quel que soit le mode de recrutement, les candidats indiqueront **lors de l'inscription** la spécialité au titre de laquelle ils entendent concourir (vétérinaire et alimentaire – techniques et économie agricoles – forêt et territoires ruraux). Cette spécialité doit être **UNIQUE**.

Dans les jours qui suivent sa pré-inscription, le candidat reçoit une fiche de confirmation accompagnée de documents explicatifs. Le candidat qui n'aurait pas reçu ce courrier dans les jours suivant sa pré-inscription doit prendre contact sans délai avec les chargés de ces concours et examen professionnel indiqués ci-dessous.

La confirmation d'inscription sera impérativement signée par le candidat sous peine de rejet de la candidature.

Les candidats aux concours internes et à l'examen professionnel joindront **à leur dossier une attestation de position administrative**. Cette attestation sera obligatoirement complétée et signée par le responsable de la gestion du personnel de proximité dont relève le candidat.

Le candidat adressera, **au plus tard le 10 novembre 2015** (le cachet de la Poste faisant foi), l'ensemble de ces documents, deux enveloppes à fenêtre (format 22 x 11) affranchies au tarif en vigueur (20 g) et une enveloppe à fenêtre au format A4 également affranchie au tarif en vigueur, à l'adresse ci-après :

**Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
SG/SRH/SDDPRS**

Bureau des concours et des examens professionnels

*A l'attention de : Mmes BOUET et GOUJON pour dossier grade technicien (TSMA 1)
M. CLAUDE et Mme DAVAUX pour dossier grade principal (TSMA 2)*

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP**

Tout dossier parvenu au bureau des concours et des examens professionnels après le 10 novembre 2015 avec un cachet de la Poste comportant une date postérieure ou ne comportant pas de date, ou parvenu incomplet après cette date, entraînera le rejet de la candidature.

Les candidats admissibles transmettront, au plus tard le **21 avril 2016** délai de rigueur, à l'adresse indiquée ci-dessus, leur dossier de présentation (concours externes) ou leur dossier de RAEP (concours internes et examen professionnel) servant de base à l'épreuve orale d'admission, en 6 exemplaires ; chaque exemplaire sera agrafé (pas de spirale) et comprendra une photo d'identité récente ; les photocopies de contrats de travail ne sont pas à joindre dans les dossiers de présentation ou de RAEP.

Pour obtenir tous renseignements relatifs à ces concours et examen, les candidats peuvent s'adresser à :

- pour le grade de technicien (TSMA 1) :

Monique BOUET - tél 01.49.55.47.91 mél : monique.bouet@agriculture.gouv.fr
Patricia GOUJON - tél 01.49.55.42.13 mél : patricia.goujon@agriculture.gouv.fr

- pour le grade principal (TSMA 2) :

Jean-Louis CLAUDE - tél 01.49.55.48.89 mél : jean-louis.claude@agriculture.gouv.fr
Françoise DAVAUX - tél 01.49.55.58.41 mél : francoise.davaux@agriculture.gouv.fr

IV – CONDITIONS D'ACCES

A – Conditions d'accès dans le grade de technicien :

En application de l'article 5 du décret du 4 mai 2011, peuvent faire acte de candidature :

1° Au concours externe :

Les candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Sont dispensés de diplôme : les mères et pères de famille d'au moins trois enfants, les sportifs de haut niveau.

2° Au concours interne :

Les fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, les agents de la fonction publique hospitalière mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 et les militaires ; les intéressés doivent être à la date des épreuves écrites, **soit le 11 février 2016**, en position d'activité, de détachement ou de congé parental.

Les agents en fonctions dans une organisation intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, soit le **10 novembre 2015**.

Tous les candidats au concours interne doivent justifier, **au 1er janvier 2016, de quatre années** de services publics en équivalent temps plein.

3° À l'examen professionnel :

Les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C relevant du ministère chargé de l'agriculture ou affectés dans ce ministère ou dans un établissement public qui en dépend et justifiant **au 1^{er} janvier 2016 de sept années** de services publics.

B – Conditions d'accès dans le grade de technicien principal :

En application de l'article 10 du décret du 4 mai 2011, peuvent faire acte de candidature :

1° Au concours externe :

Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classées au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Sont dispensés de diplôme : les mères et pères de famille d'au moins trois enfants, les sportifs de haut niveau.

2° Au concours interne :

Les fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en

dépendent, les agents de la fonction publique hospitalière mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 et les militaires ; les intéressés doivent être à la date des épreuves écrites, **soit le 11 février 2016**, en position d'activité, de détachement ou de congé parental.

Les agents en fonctions dans une organisation intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, soit le **10 novembre 2015**.

Tous les candidats au concours interne doivent justifier, **au 1er janvier 2016, de quatre années** de services publics en équivalent temps plein.

Aucune dérogation ne peut être accordée aux conditions indiquées ci-dessus.

V - NATURE DES ÉPREUVES

Pour l'ensemble des voies de recrutement (concours interne et externe et examen professionnel du grade de technicien et concours interne et externe du grade principal) : une seule épreuve écrite d'admissibilité et une seule épreuve orale d'admission.

Les candidats sont invités à consulter, sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr à la rubrique *Espace de téléchargement*, les documents « notice relative au recrutement - grade de technicien – grade principal » (version mise à jour octobre 2015).

Ces notices précisent les caractéristiques des épreuves ainsi que le programme de chaque spécialité.

VI - CONTRÔLE DE LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Conformément à l'article 20 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 qui autorise l'administration à vérifier après les épreuves et avant la nomination des lauréats que les conditions requises pour concourir sont remplies, **la vérification des dossiers de candidature au regard des conditions exigées pour concourir sera effectuée après les épreuves d'admissibilité.**

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'être convoqué aux épreuves, voire figurer sur la liste d'admission ne confère juridiquement aucun droit à nomination si, après vérification, il s'avère que les conditions de candidature requises n'étaient pas réunies.

Règlement des sélections :

Les candidats sont invités à prendre connaissance du règlement des sélections publié au bulletin officiel du ministère dans la note de service SG/SRH/SDDPRS/2015-2 du 05-01-2015 dont les dispositions sont applicables aux présents examens professionnels.

Les candidats aux concours internes et à l'examen professionnel en fonction au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt devront informer leur supérieur hiérarchique de leur participation à ce recrutement.

VII - APPUI À LA PRÉPARATION DES AGENTS

Un dispositif de préparation est proposé aux agents candidats à ces concours.

Il concerne d'une part la préparation de l'épreuve RAEP (dispositif régional) et d'autre part la préparation de l'épreuve écrite (dispositif national)

Composée de deux séquences distinctes, la **préparation de l'épreuve RAEP** consiste en un appui méthodologique à la rédaction du dossier RAEP et une préparation à l'oral d'admission.

Les agents qui souhaitent bénéficier de ces formations doivent s'adresser, au plus tôt, pour leur inscription :

- au responsable local de formation de leur structure (RLF)
- au délégué régional à la formation continue (DRFC) à la DRAAF ou DAAF.

Les informations sur ces formations et les [coordonnées](#) des délégués à la formation continue figurent sur le [site Internet](#) de la formation continue du MAAF.

Présentation du dispositif à l'épreuve écrite

Le Bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC) a confié cette préparation à Eduter-CNPR, qui est une unité d'AGROSUP Dijon, spécialisée dans les formations ouvertes et à distance pour l'enseignement supérieur et technique agricole.

La formation proposée est une formation à distance avec un suivi individualisé.

Les contenus sont découpés en séquences et activités, assorties de durées indicatives qui permettent aux agents de s'organiser. Des questionnaires à choix multiples permettent à chaque agent de vérifier et de constater sa progression.

La formation s'effectue au moyen d'un accès à une plateforme WEB. Aucun support pédagogique ne sera envoyé sous forme papier. Un responsable de formation d'Eduter-CNPR assure un suivi individualisé.

Le dispositif se compose de deux modules de formation, pour chacun des grades visés.

- **Mise à niveau des connaissances** , par spécialité.

La durée indicative de la formation est entre **70 et 80** heures.

- **Méthodologie et entraînement** (2 devoirs)

La durée de formation pour ces modules est estimée à **30 heures** environ, avec le temps de rédaction des devoirs.

Seuls les agents pré-inscrits au concours peuvent bénéficier de l'entraînement aux devoirs.

En cas d'un excédent d'inscriptions à la formation par rapport à la capacité d'Eduter-CNPR, les nouveaux stagiaires seront prioritaires.

La préparation des agents pour l'accès au corps de Technicien supérieur (1^{er} grade) est codifiée dans Epicéa sous le numéro **160 152**.

La préparation des agents pour l'accès au corps de Technicien principal (2^{me} grade) est codifiée dans Epicéa sous le numéro **160 153**.

Conditions de participation des agents au dispositif

Pour rappel, le décret du 15 octobre 2007 (articles 19 à 21) instaure une dispense de service de droit de 5 jours par an pour permettre à un agent du MAAF de suivre des actions de formation dans le cadre de la préparation aux examens et concours. Dans le cas d'une formation par voie électronique, ce droit peut s'exercer en partie ou en totalité à partir du poste de l'agent ou d'un poste dédié, dans une situation bien identifiée de formation pour l'agent.

Sur le plan matériel :

L'ordinateur utilisé par l'agent doit avoir un accès Internet en haut débit, un lecteur média, le logiciel Adobe Reader (version 6.0 minimum). Il est souhaitable que celui-ci soit équipé d'une carte son active et d'un casque audio ; Si l'agent se forme à partir d'un poste dans sa structure, il faut vérifier avec le service informatique les possibilités d'accès à des sites hors Ministère de l'Agriculture.

Sur le plan financier :

Pour les agents des services centraux déconcentrés et de l'enseignement, le financement est assuré par le budget de la formation continue au niveau central.

Pour les agents des établissements publics opérateurs (ex : ASP, INAO, FAM...), le financement est à la charge de l'employeur, sur la base d'une convention à passer avec Eduter-CNPR /AgroSup Dijon qui l'adressera dès réception de la demande d'inscription.

Modalités d'inscription

Les agents doivent remplir un formulaire d'inscription spécial car différent du formulaire classiquement utilisé pour les formations. Pour l'accès aux devoirs, il faut joindre l'accusé réception de l'inscription au dit concours ou examen pour justifier de sa pré-inscription effective.

Ces formulaires sont téléchargeables uniquement sur le site internet de la formation continue, <http://www.formco.agriculture.gouv.fr/> à la rubrique Préparation Examens et Concours.

Une fois l'inscription validée en interne, **le responsable local de formation la transmet par mé^l uniquement, en format doc ou odt, à Eduter-CNPR** qui pourra ainsi utiliser directement les données fournies par les candidats à la formation ; le format pdf n'est donc pas accepté.

Ce formulaire est à adresser à l'adresse suivante :

caterina.penasa-dine@educagri.fr ou edutercnpr.adminpro@educagri.fr

La clôture des inscriptions est fixée **au 30 octobre** au soir à Eduter-CNPR.

Dès son inscription, les coordonnées de connexion et les modalités d'utilisation de la plateforme sont transmises à l'agent par message électronique.

IMPORTANT : en aucun cas l'inscription à une formation de préparation ne tient lieu d'inscription à un concours ou à un examen professionnel.

VIII - INFORMATIONS AUX SERVICES DÉCONCENTRÉS

Le meilleur accueil devra être réservé aux candidats désireux d'obtenir des informations sur les métiers de technicien supérieur. En effet, lors de l'entretien avec le jury, les candidats du concours externe sont jugés, entre autres, sur la représentation qu'ils se font des métiers de technicien supérieur.

Il convient donc de leur permettre d'acquérir cette connaissance par l'intermédiaire d'une rencontre avec les techniciens supérieurs en fonction dans les services déconcentrés.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces concours ou examen.

Le Chef du Service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT

CENTRES D'ÉPREUVES ÉCRITES

L'organisation matérielle des épreuves écrites est confiée aux centres permanents d'examens et de concours (CEPEC) qui ont défini les lieux de déroulement de ces épreuves.

CEPEC	Centre d'épreuve écrite	Personnes à contacter		Coordonnées
AMIENS	Amiens	Sylvie-Anne RÉMY	Tél. : 03-22-33-55-49 sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr	DRAAF PICARDIE
		Sonia LESAGE	Tél. : 03-22-33-55-39 sonia.lesage@agriculture.gouv.fr	
BORDEAUX	Bordeaux	Serge SAINTE-MARIE	serge.sainte-marie@agriculture.gouv.fr	DRAAF AQUITAINE Service régional de formation et développement
		Catherine BIELLI	Tél. : 05-56-00-42-62 catherine.bielli@agriculture.gouv.fr	
CACHAN	Cachan	Évelyne MAZZOLÉNI	Tél. : 01-41-24-17-06 evelyne.mazzoleni@agriculture.gouv.fr	DRIAAF ILE-DE-FRANCE Secrétariat général
		Sébastien FAUGÈRE	sebastien.faugere@agriculture.gouv.fr	
		Frédérique RENARD	Tél. : 01-41-24-17-04 frederique.renard@agriculture.gouv.fr	
DIJON	Dijon	Laurence ARRIVÉ	Tél. : 03-80-39-30-20 laurence.arrive@agriculture.gouv.fr	DRAAF BOURGOGNE Service régional de formation et développement
		Corinne THIEBAUT	Tél. : 03-80-39-30-54 corinne.thiebaut@agriculture.gouv.fr	
LYON	Lyon	Isabelle ANSELME	Tél. : 04-78-63-14-18 Isabelle.anselme@agriculture.gouv.fr	DRAAF RHÔNE- ALPES Secrétariat général
		Patrice WEISS Sandrine QUEMIN	Tél. : 04-78-63-13-39 / 34-40 patrice.weiss@agriculture.gouv.fr sandrine.quemin@agriculture.gouv.fr	
MONTPELLIER	Ajaccio Montpellier	Stéphane LAGAUZÈRE	Tél. : 04.67.41.80.26 stephane.lagauzere@agriculture.gouv.fr	DRAAF du LANGUEDOC- ROUSSILLON Service régional de formation et développement
		Christelle AVIAT	Tél. : 04-67-10-19.06 christelle.aviat@agriculture.gouv.fr	
RENNES	Rennes	Étienne LAFARGUE	Tél. : 02-99-28-22-10 etienne.lafargue@agriculture.gouv.fr	DRAAF BRETAGNE Secrétariat général
		Laurence GUICHARD	Tél. : 02-99-28-22-75 ou 22-80 laurence.guichard@agriculture.gouv.fr	
TOULOUSE	Toulouse	Marcel MILIN	Tél. : 05-61-10-62-48 marcel.milin@agriculture.gouv.fr	DRAAF MIDI-PYRÉNÉES SRFD /CIRSE
		Chantal MAZAT	Tél. : 05-61-10-62-65 chantal.mazat@agriculture.gouv.fr	

REGIONS	DELEGATION A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF Au 1 ^{er} septembre 2015	
ALSACE	Pierre-Irénée BRESSOLETTE pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Strasbourg Tél : 03.69 32 50 67 (66) Port Pro : 06 07 52 35 19
AQUITAINE	Sophie de GRIMAL sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr Assistante : Lydie BAUDIN	DRAAF Bordeaux Tél : 05 56 00 43 52 (42 68) Port Pro : 06 31 92 74 28
AUVERGNE	Elsa TARRAGO elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr Assistante : Bernadette GOUDERGUES	DRAAF Lempdes Tél : 04 73 42 27 92 (76)
BOURGOGNE	Solène AUBERT solene.aubert@agriculture.gouv.fr Assistante : Yveline PASQUIER	DRAAF Dijon Tél : 03 80 39 30 59 (82) Port Pro : 06 28 89 11 39
BRETAGNE	Carmen GAN carmen.gan@agriculture.gouv.fr Assistantes : Aline CAZOULAT, Laurence GUICHARD	DRAAF Rennes Tél : 02 99 28 22 04 (22 80) Port Pro : 06 72 87 95 17
CENTRE-VAL DE LOIRE	Jean-Michel FRANCOIS jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF Orléans Tél : 02 38 77 40 00 (41 96) Tél : 02 38 77 41 96
CHAMPAGNE-ARDENNE	Isabelle CARBONNEAUX isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr Assistante : Yolande SIRIANNI	DRAAF Chalons en Champagne Tél : 03 26 66 20 25 (20 21)
CORSE	Paul MEDURIO paul.medurio@agriculture.gouv.fr Pas d'assistant	DRAAF Ajaccio Tél : 04 95 51 86 74 (44)
FRANCHE COMTE	Sylvaine RODRIGUEZ sylvaine.rodriquez@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise PICOT	DRAAF - Immeuble Orion 25043 BESANCON Cedex Tél : 03 81 47 75 46 (75 36) Port Pro : 06 42 11 56 80
GUADELOUPE	Nadia COLOT nadia.colot@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe (Basse Terre) Tél : 05 90 99 60 39 (60 17)
GUYANE	DR Formco : Suzie THOMPSON suzie.thompson@agriculture.gouv.fr DR GRAF : MC Arbellot de Vacqueur marie-catherine.arbellot-de-vacqueur@educagri.fr	DAAF de la Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26
ILE-DE-FRANCE	Poste vacant Intérim par Sébastien FAUGERE, SG sebastien.faugere@agriculture.gouv.fr Assistante : Rachel GARCIA	DRIAAF Ile-de-France (Cachan) Tél : 01 41 24 17 78 (17 01)

LANGUEDOC-ROUSSILLON	<p>Jacky BRETAGNE jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistants : Corinne ULLDEMOLINS Frédéric POUGET</p>	<p>DRAAF Montpellier Tél : 04 67 10 19 14 (19 12)(19 18)</p> <p>Port Perso : 06 74 83 41 32</p>
LIMOUSIN	<p>Véronique DELGOULET veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Betty PACCHIN</p>	<p>DRAAF Limoges Tél : 05 55 12 92 73</p> <p>Port Pro : 06 78 31 35 94</p>
LORRAINE	<p>Sébastien LEROY sebastien.leroy@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Annie FORESTAT</p>	<p>DRAAF Metz Tél : 03 55 74 11 08 (11 09) Fax : 03 55 74 11 01</p>
MARTINIQUE	<p>Julie ALCINDOR julie.alcindor@agriculture.gouv.fr</p> <p>Pas d'assistant</p>	<p>DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97</p>
MAYOTTE	<p>Poste vacant Par intérim Annette Rossard, SG annette.rossard@agriculture.gouv.fr</p> <p>et Josette MUSSARD assistante de direction josette.mussard@agriculture.gouv.fr</p>	<p>DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél. : 02 69 63 81 37</p>
MIDI-PYRENEES	<p>Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Hélène ECHEVARRIA Chargée de formation : Christiane PERCHE</p>	<p>DRAAF Toulouse Tél : 05 61 10 61 84 (62 03 / 62 18)</p> <p>Port. Pro : 06 20 41 48 16</p>
NORD PAS-DE-CALAIS	<p>Patrick SENECHAL patrick.senechal@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Zohra M'BAYE</p>	<p>DRAAF Lille Tél : 03 62 28 40 86 (40 87) Fax : 03 62 28 41 01</p>
PICARDIE	<p>Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Nathalie TRANNOIS Assistante GRAF : Sonia LESAGE</p>	<p>DRAAF Amiens Tél : 03 22 33 55 49 (55 36)</p> <p>Port Pro : 06 08 03 38 39</p>
BASSE NORMANDIE	<p>Danièle LEVARD danielle.levard@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Hélène COURCELLE</p>	<p>DRAAF Caen Tél : 02 31 24 97 16 (98 97)</p>
HAUTE-NORMANDIE	<p>Valérie GARNIER valerie.garnier@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Isabelle GUEGAN</p>	<p>DRAAF Rouen Tél : 02 32 18 94 03 (94 29)</p> <p>Port Pro : 06 26 58 80 00</p>
PAYS DE LA LOIRE	<p>Délégué régional Formco : Pierre HERVOUET pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistant : François SOUCHARD</p> <p>Délégué régional GRAF : Jean-Luc SCHAFER jean-luc.schafer@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Françoise CASSARD</p>	<p>DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 15 (70 14)</p> <p>Portable Pro P.H. : 06 84 64 16 57</p> <p>Tél : 02 72 74 72 29 (72 12) Fax : 02 72 74 72 39</p>

<p>POITOU-CHARENTES</p>	<p>mailto:severine.etchessahar@agriculture.gouv.frMickael TRILLAUD mickael.trillaud@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistants : Cécile DURIVault</p>	<p>DRAAF Poitiers Tél : 05 49 03 11 27 (11 23) Port Pro : 06 03 59 09 40</p>
<p>REUNION</p>	<p>Délégué régional Formco : Pascal NOUVET pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Mariame ABDALLAH</p>	<p>DAAF de la Réunion (St Denis de La Réunion) Tel : 02 62 30 88 53 (89 47)</p> <p>Port : 06 92 85 15 68</p>
<p>PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR</p>	<p>Florence BRUNIER florence.brunier@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistants : Patricia PARAVISINI Christine PASSALACQUA</p>	<p>DRAAF Marseille Tél : 04 13 59 36 35 ou 04 90 81 11 06 (36 33)</p> <p>Port Pro : 06 88 27 87 82</p>
<p>RHÔNE-ALPES</p>	<p>Nathalie DELDEVEZ nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistants : Patrice WEISS, Maryline LENTILLON, Isabelle ANSELME</p>	<p>DRAAF Lyon Tél : 04 78 63 13 08 (13 13)</p> <p>Port : 06 18 41 00 49</p>
<p>ADMINISTRATION CENTRALE</p>	<p>Chrystelle ARCHE chrystelle.arche@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Wassila GOURARA</p>	<p>78 rue de Varenne - 75007 PARIS Tel : 01 49 55 55 10 (60 79)</p>